

# U.S.C.A Cyclistes

<http://uscacyclistes.jimdo.com>

**UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS**



## **REGLEMENT INTERIEUR**

Dernière mise à jour: Mars 2019

## **SOMMAIRE**

<u><b>Rubrique</b></u>	<u><b>Page</b></u>	
. <b>Le Comité Directeur</b> .....	<b>3</b>	<i>Note de Fonctionnement N° 1</i>
. <b>La cotisation du club</b> .....	<b>4</b>	<i>Note de Fonctionnement N° 2</i>
. <b>La prise de Licence</b> .....	<b>5</b>	
. <b>La participation aux organisations</b> .....	<b>6 à 7</b>	
. <b>Les sorties vélo du club</b> .....	<b>8 à 9</b>	
Les groupes de niveau		<i>Note de Fonctionnement N° 3</i>
Les sorties Longue Durée		<i>Note de Fonctionnement N° 4</i>
. <b>Les subventions et récompenses</b> .....	<b>10</b>	<i>Note de Fonctionnement N° 5</i>
. <b>L'équipement vestimentaire</b> .....	<b>10</b>	
. <b>Les accidents</b> .....	<b>11</b>	
. <b>Les Courses</b> .....	<b>12</b>	
. <b>Les mesures disciplinaires</b> .....	<b>13</b>	
. <b>Le barème d'attributions des points Cyclo</b> .....	<b>14</b>	
. <b>Le barème d'attributions des points Course</b> .....	<b>15</b>	
. <b>Le Licencié modèle</b> .....	<b>16</b>	
. <b>Les documents annexes</b> .....	<b>17</b>	
• Annexe 1 : Modèle de « Certificat médical UFOLEP ».		
• Annexe 2 : Modèle de « Fiche de frais ».		
• Annexe 3 : Modèle de « Compte-rendu d'un brevet cyclotouriste ».		
• Annexe 4 : Modèle de « Feuille de points Cyclo».		
• Annexe 4b : Modèle de « Feuille de points Course».		

## **Préambule**

. Les Statuts de l'USCA cyclistes font l'objet d'un document séparé.

. Le présent Règlement Intérieur devra être approuvé par le comité directeur lors de chaque modification de son contenu.

. D'autres dispositions peuvent être décidées et établies par '**Notes de Fonctionnement**' officielles validées par le comité directeur et signées par le président; les informations de celles-ci devront entrer en cohérence avec les éléments des statuts ainsi que de ce Règlement Intérieur.

# **Le Comité Directeur**

## **LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR**

Le Comité Directeur est constitué du 'Bureau' comprenant le Président, le Trésorier et le Secrétaire complété par d'autres membres également bénévoles et élus.

Le tableau des membres du comité directeur et de leur fonction étant appelé à changer régulièrement fait l'objet de la **Note de Fonctionnement N° 1** remise à chaque licencié.

## **SON FONCTIONNEMENT**

- Il est chargé de faire appliquer les décisions qui ont été prises en assemblée générale et réguler le fonctionnement de l'association en particulier sur les bases de ses statuts et de son règlement intérieur.
- Le comité se réunit généralement une fois par mois au siège du club.
- Le compte-rendu de réunion est transmis aux licenciés par mail

## **La cotisation de club**

- **ELLE COMPREND:**

1. Le coût de la licence revenant à l'UFOLEP.
2. La part revenant au fonctionnement du club.  
**Le montant en est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale sur proposition du Comité directeur et fait l'objet de la Note de Fonctionnement N° 2**

- **DEDUCTION**

**Chaque licencié pourra obtenir une réduction sur le montant de sa cotisation selon son nombre de participations aux activités du club de la saison précédente. (1)**

Le montant de cette déduction cumulable apparait sur la Note de Fonctionnement N° 2

LES CONDITIONS :

- **Avoir été licencié** dans le club la saison précédente.
- **Justifier d'au moins une participation à l'organisation d'une course sur route** sur l'ensemble des participations de la saison passée.  
Si ce n'est pas le cas, le Comité Directeur avisera.

Les événements donnant droit à participation seront annoncés à l'avance.

Ce sont à la base nos organisations ROUTE et VTT mais aussi d'autres services rendus.

*Voir ci-après : 'la participation aux organisations'*

(1) *Pour des raisons budgétaires, ces dispositions pourront être remises en question sur simple décision du comité.*

# *La prise de licence*

**RESPONSABLE des Licences** : Voir le document externe des membres du comité directeur.

- **LALICENCE**

- La validité des licences est comprise entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante.
- Les renouvellements de licences doivent être effectués au plus tard le 31 octobre. Après cette date le comité directeur décidera de la suite à donner.

- **DOCUMENTS A FOURNIR**

- Un **certificat médical** d'aptitude (le modèle UFOLEP n'ayant aucun caractère d'obligation). La périodicité de renouvellement de ce document est fixée par le ministère des sports.
- Un **chèque** du montant de la cotisation (libellé à l'ordre de l'USCA Cyclistes) calculé en fonction de la participation du licencié aux organisations de la saison précédente. (voir chapitre précédent).
- 3 enveloppes timbrées (non libellées) pour les licenciés n'ayant pas d'adresse mail.

- **ACCUEIL DES NOUVEAUX LICENCIÉS**

- Le candidat à la délivrance d'une licence à l'USCA doit être parrainé par un membre du club et doit **préalablement participer à quelques sorties du club**. Bien entendu il incombe à son "parrain" de lui donner toutes les informations sur la vie du club, le déroulement des sorties et de lui prêter assistance en cas de nécessité.
- L'obtention d'une licence n'interviendra qu'après accord du comité. **Chaque nouveau licencié doit si possible se présenter aux membres du comité directeur lors d'une de leur réunion mensuelle ou lors de l'Assemblée Générale.**
- Pour l'acquisition (obligatoire) de la tenue du club, un nouveau licencié bénéficiera d'un tarif préférentiel. Toutefois il lui sera demandé un chèque de **dépôt de garantie de 155 € qui pourra être débité si celui-ci ne s'engage pas pour 2 saisons minimum dans le club.**

# **La participation aux organisations**

## **POURQUOI ?**

La vie de notre association CYCLISTE, ce n'est pas simplement faire du vélo.  
Pour qu'elle vive et évolue, chacun doit y apporter sa contribution.

\*\*\*\*\*

Il a donc été décidé de récompenser la **participation active** à la vie du club.

Chaque membre de l'association est encouragé à apporter son aide durant la saison pour mieux s'intégrer **dans le club d'une part et d'autre part de bénéficier d'une réduction sur la cotisation du club (proportionnelle à son nombre de participations); il pourra également profiter de subventions sur les coûts d'équipements ou de déplacements cyclistes par exemple.**

**Voir :**

**[Note de Fonctionnement N° 2 concernant les réductions sur la cotisation](#)**

**[Note de Fonctionnement N° 5 concernant les subventions et récompenses.](#)**

↳ Exemples de participations (liste non exhaustive)

- *Signaleur, le podium, les dossards, la conduite d'un véhicule lors d'une course.*
- *Démarcher de nouveaux partenaires.*
- *Organiser les Trois Jours (compte pour 2 participations).*
- *Être responsable d'une course; ce qui comprend: les contacts Mairie, le fléchage, l'achat des coupes, gerbes et récompenses, l'édition de la liste des engagés, l'établissement d'un compte rendu d'organisation reprenant le compte rendu financier (compte pour 2 participations).*
- *Assurer l'organisation d'un brevet ce qui comprend : l'établissement du ou des parcours, les inscriptions, l'achat des boissons, la nécessité de trouver un chauffeur, l'établissement d'un compte-rendu d'organisation reprenant le compte rendu financier (compte pour 2 participations).*
- . *Le comité peut reconnaître d'autres actions comme des participations.  
Celles-ci seront précisées aux licenciés en amont de l'évènement.*

# *La participation aux organisations*

## • COMMENT ETRE RESPONSABLE D'UNE ORGANISATION USCA ?

1) **Le volontaire présentera son projet au Comité Directeur**, lors de la réunion précédent la date de son épreuve.

2) **Il remplira un compte -rendu** (imprimable depuis le site) reprenant principalement :

- Le nom des responsables de l'organisation avec leur rôle.
- Le nombre de participants USCA et extérieurs.
- Le bilan financier de l'épreuve. (imprimable depuis le site)
- La liste des licenciés USCA ayant participé à l'épreuve.
- Il signalera également les manquements éventuels par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu devra être remis au responsable cyclotouriste (brevets) ou cycloport (courses) dans les plus brefs délais.

3) **Il complétera, si besoin, une fiche de frais** (imprimable depuis le site) **avec justificatif** pour se faire rembourser des frais engagés.

*L'assemblée générale décide du calendrier prévisionnel d'organisations des courses, brevets sur route ou VTT et valide les responsables parmi les candidats volontaires.  
Les dates des courses et des brevets seront confirmées en commission UFOLEP .*

## • COMMENT S'INSCRIRE AUX PARTICIPATIONS ?

- Chaque licencié doit prendre connaissance en début de saison du calendrier des organisations USCA, qu'il s'agisse de de courses, brevets ou de randonnées VTT .
- Chaque organisation ayant son responsable, chacun doit s'inscrire au plus tôt auprès de celui-ci, afin de lui permettre de dresser la liste des participants à l'organisation.

## *Sorties vélo du club*

### **PEUVENT PARTICIPER À CES SORTIES :**

- Les licenciés de l'USCA cyclistes.
- Les candidats à l'obtention de la licence accompagnés de leur parrain, (après quelques sorties, les postulants devront prendre la décision de se licencier ou non).
- D'autres participants selon appréciation du comité directeur de leur comportement et de leur équipement qui ne doivent pas mettre en péril la sécurité du peloton.

### **Recommandations aux licenciés :**

- ⇒ **Porter la tenue aux couleurs du club.**
- ⇒ **Avoir connaissance du parcours de la semaine (pour le samedi).**
- ⇒ **Emarger la feuille de présence (le week-end)**
- ⇒ **Porter un casque, ce qui en plus du bon sens, est une exigence UFOLEP pour la prise en charge par l'assurance en cas d'accident.**
- ⇒ **Respecter le code de la route et bien entendu les automobilistes.**
- ⇒ **Respecter la tranquillité du voisinage au départ du peloton comme sur le parcours.**
- ⇒ **Dès que le groupe a quitté le point de rendez-vous, il devient autonome et prend toutes les dispositions utiles pour assurer son homogénéité : 'encadrement, accident, crevaisons, esprit, allure'.**
- ⇒ **En période Hivernale, les gardes-boue et les lumières doivent être installés sur le vélo.**
- ⇒ **Des pelotons de 20 cyclistes au maximum sont recommandés.**

⌚ **Horaire de départ le WE et les jours fériés :**

*8 H 30 de mars à octobre*

*9 H 00 d'octobre à février*

**La date précise du changement est décidée par le comité  
et communiquée aux licenciés par C/R de réunion du comité Directeur.**



# Sorties vélo du club

## LE SAMEDI

Les itinéraires du samedi sont consultables sur le site internet du club.

Ils peuvent être adaptés selon la direction du vent.

Afin de garantir la sécurité, par temps de brouillard ou de mauvaise visibilité, la sortie du samedi sera ainsi modifiée :

**Itinéraire** : Amiens, Conty, Ailly-sur-Noye et retour pour le grand tour.

Amiens, Conty, et retour pour le petit tour.

## LE DIMANCHE et LES JOURS FERIES

Modalités identiques au samedi sauf que le parcours est décidé sur place en fonction des conditions météo.

## LE MARDI et/ou LE JEUDI APRES-MIDI

Les participants se donnent généralement rendez-vous au club par messagerie.

**HORAIRE** : 13h30 de novembre à février

14h00 de mars à octobre

### • SECURITÉ

• **Rappel de quelques principes élémentaires de circulation et de sécurité à suivre par les participants aux sorties :**

• Il faut s'efforcer de ne pas rouler à plus de deux de front voire se placer en file indienne dans certaines situations jugées dangereuses.

\* Lorsque des bordures sont formées, il n'est pas absolument nécessaire d'être dans la première. Quatre à cinq cyclistes constituent la bordure idéale. Vouloir à tout prix être dans la première provoque des tassements, des cassures préjudiciables à une bonne allure.

\* la bordure ne doit pas dépasser la ligne médiane.

\* Lors d'erreurs de parcours, si la tête du groupe s'engage sur la mauvaise route, tout le reste du groupe doit suivre. Vouloir changer brutalement de direction dans un peloton provoque des chutes.

\* Tout ralentissement soudain (pour différentes raisons) doit être signalé au moins oralement et/ou par un geste adapté aux cyclistes suiveurs pour éviter les chutes.

\* En cas d'arrêt, on évite de le faire dans un virage et on se range tous du même côté.

### • DISCIPLINE.

Tous manquements répétés qui seront signalés au Comité Directeur, amèneront de sa part des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

## Les groupes de niveau

Voir Note de Fonctionnement N° 3 concernant les groupes de niveau

## Les sorties Longues Durées

Voir Note de Fonctionnement N° 4

## *Les subventions et récompenses*

Le club peut récompenser sous forme de de subventions ou de récompenses certains membres du club jugés méritants.

Cette rubrique *fait l'objet de la Note de Fonctionnement N° 5*

## *Equipement vestimentaire*

*Se rapprocher du responsable (ou de son adjoint)  
pour prendre connaissances des articles disponibles et des tarifs.*

*Responsable : Voir le document externe des membres du comité directeur.*

L'achat de la première tenue du club est obligatoire pour les nouveaux licenciés.

Pour le renouvellement, des ventes d'articles d'équipement à tarif préférentiel sont proposées régulièrement par le responsable des équipements.

Rappel : les licenciés sont tenus de porter la tenue du club lors de leurs activités cyclistes.

Il est important de montrer les 'couleurs' du club ne serait-ce que par respect pour les partenaires qui y figurent.

# *Les accidents*

## Rappel :

**Le port du casque est obligatoire dans le cadre de la réglementation UFOLEP.**

- La Déclaration d'accident devra être rédigée dans les 2 jours " ouvrés " afin d'éviter tout litige.

↳ *Celle-ci devra comporter les mentions suivantes :*

1. Vos coordonnées et n° de licence.
  2. Nom et adresse de votre assurance et mutuelle.
  3. Date et heure de l'accident.
  4. Lieu et circonstances de l'accident.
  5. Personnes responsables ou tiers impliqués.
  6. Signature du licencié accidenté dans la mesure du possible.
- Aucun dossier ne sera rempli sans cette déclaration. Il est important de faire systématiquement une déclaration, **même si vous ne constatez aucune lésion**, car les problèmes peuvent apparaître plus tard, et dans ce cas nous n'aurions pas de recours.

• *Sinistre Corporel :*

1. Faire établir un certificat médical.
  2. Régler les factures.
  3. Faire le nécessaire auprès de la Sécurité Sociale ou tout autre organisme de prévoyance.
  4. Tenir un état de frais engagés.
  5. Faire parvenir les décomptes originaux de la Sécurité Sociale, s'il n'y a pas de mutuelle.
  6. Pour les mutualistes, nous faire parvenir les décomptes de l'organisme prestataire.
- Les personnes habilitées à remplir le document déclaratif sont le président ou le secrétaire du club.

## *Les courses*

Le responsables Courses du club : Voir le document externe des membres du comité directeur.

↳ Les coureurs s'engagent individuellement par internet selon les cas ou via le responsable Courses du club.

↳ **TRÈS IMPORTANT** : Il est rappelé que le port du casque en course est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991 .

## *Les mesures disciplinaires*

Les comportements contraires à l'esprit et aux règles de l'association, traduits dans les statuts et dans ce document , sont passibles de sanctions.

Tout licencié s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et de respect vis à vis des autres.

Ainsi, tout propos antisportifs, injurieux, sexistes ou racistes sera sanctionné.

En cas de manquement, le licencié sera convoqué par le Comité Directeur afin de recueillir ses explications.

Le Comité Directeur prendra la sanction appropriée allant du simple avertissement oral à l'exclusion définitive du club voire au dépôt de plainte.

# **Barème d'attribution de points**

## **ATTRIBUTION DE POINTS POUR UN CHALLENGE DE FIN D'ANNÉE CYCLO**

> Sortie du samedi (1)	1
> Sortie du dimanche (1)	1
> Brevets USCA	4
> Brevets organisés par autre club du département ou limitrophe	3

### **↵ Brevets Randonneurs et Grandes Classiques à :**

>Label National:	0	à	199 km	8
	200	à	599 km	13
	600	à	999 km	18
		=/+	1000 km	20

> TROIS JOURS 15

> PARIS-BREST-PARIS 25

### **↵ Participation à l'organisation d'un brevet ou d'une course USCA..**

> Pour chaque participation	10
> Participation à un trophée remporté par le Club	5

Le challenge **Roland THIERRI** sera systématiquement attribuée au licencié totalisant le plus grand nombre de points sur l'ensemble de la saison.

Le lauréat sera hors coupe pendant deux ans.

La challenge **LOUIS DEVILLERS** sera attribuée au licencié totalisant le grand nombre de participations aux sorties des Samedis, Dimanches et Fêtes.

Le lauréat sera hors coupe pendant deux ans.

*Les 2 challenges ci-dessus ne sont pas cumulables la même saison.*

Le challenge de l'**AMITIÉ** sera attribué par un vote des adhérents présents lors de l'Assemblée Générale du club.

- Chaque licencié devra fournir ses participations cyclistes aux responsables Cyclotourisme et Cycloport avant l'A.G. afin que ceux-ci puissent établir le bilan de la saison.

**Le club pourra récompenser les intéressés selon leur total de points.**

(1) *Non cumulable avec d'autres organisations*

# **Barème d'attribution de points**

## **ATTRIBUTION DE POINTS POUR UN CHALLENGE DE FIN D'ANNÉE COURSES**

### **> COURSES SUR ROUTE, CYCLO CROSS ET VTT(\*)**

- > Départ 2
- > Terminé 2

#### **↵ COURSE USCA :**

- > Départ 3
- > Terminé 3

#### **↵ CHAMPIONNAT CONTRE LA MONTRE ÉQUIPE DE 4:**

- > Départementaux 6
- > Régionaux 10
- > Nationaux 15

#### **↵ CHAMPIONNAT INDIVIDUEL:**

- > Départementaux 6
- > Régionaux 10
- > Nationaux 15

#### **↵ COURSES PAR ÉTAPES SUR 2 JOURS ET PLUS:**

- > Victoire par étape 4
- > Victoire finale 6

*(\*)En cas de victoire, les points sont multipliés par 2 pour le vainqueur et également pour l'équipier qui a apporté une aide à la victoire (course terminée uniquement).*

# LICENCIE MODELE

## LES 10 COMMANDEMENTS DU LICENCIÉ DE CLUB

1. *Le casque tu porteras en toutes circonstances pour les sorties du club.*
2. *Avant l'heure tu arriveras aux sorties du samedi et du dimanche afin de saluer les copains et d'obtenir toutes les informations se rapportant à la vie du club.*
3. *Le parcours du samedi tu posséderas afin de ne pas " enquiquiner " les autres et d'éviter tout risque de confusion et de chute.*
4. *A chaque crevaison ou incident, plutôt que de faire la sourde oreille et d'aller avaler la côte suivante tu seras le premier à mettre pied à terre afin de donner un coup de main au veinard qui n'aura plus qu'à regarder faire.*
5. *En "suceur de roue" tu ne te comporteras, prenant tes relais et du vent sans rechigner au risque d'être en difficulté à l'approche de la pancarte.*
6. *Modeste et réaliste tu seras dans le choix de ton groupe de niveau.*
7. *Une part **active** tu prendras dans des manifestations organisées par le club.*
8. *Ta licence tu renouvelleras sans attendre la date limite de fin octobre.*
9. *Un point d'honneur tu mettras à assister à l'Assemblée Générale.*
10. *De critiques non constructives tu te garderas, en préférant prendre part aux organisations et aux travaux du Comité.*



## **LES DOCUMENTS ANNEXES**

- Annexe 1 : Modèle de « Certificat médical UFOLEP ».
- Annexe 2 : Modèle de « Fiche de frais ».
- Annexe 3 : Modèle de « Compte-rendu d'un Brevet ».
- Annexe 4 : Modèle de « Feuille de points Cyclo ».
- Annexe 4b : Modèle de « Feuille de points Course ».

**Ces documents sont à imprimer depuis le Site du club :**

<https://uscacyclistes.jimdo.com/espace-club/documents-à-imprimer/>